

PERMIS UNIQUE

AVIS

**relatif à l'introduction d'un recours contre une décision sur une demande de permis unique
(A.G.W. 4 juillet 2002, art. 24)**

Le Bourgmestre informe la population de l'introduction auprès du Gouvernement wallon d'un recours contre la décision du ~~collège des bourgmestre et échevins~~/des fonctionnaires technique et délégué (1) portant ~~octroi~~/refus (1) d'un permis unique à LUMINUS S.A., Boulevard du Roi Albert II n°7 à 1210 ST-JOSSE-TEN-NOODE

pour un établissement sis à 4990 LIERNEUX et 6960 MANHAY, Bois de Groumont

et ayant pour objet : implanter et exploiter un parc de 5 éoliennes Lierneux-Manhay.

Quiconque peut consulter ce recours à l'Administration communale de Manhay, Voie de la Libération n°4 – 6960 MANHAY

chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le _____ jusqu'à 20 heures ou le samedi matin. (1) du 30 août 2023 au 19 septembre 2023.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter ce recours doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du Service environnement – Mme HOHEISER Stephanie – 086/45 03 19 – shoheiser@manhay.org.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté" d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Il sera procédé à l'instruction de ce recours et il sera statué à son sujet conformément à l'article 40 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et aux articles 20 à 26 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution dudit décret.

La décision du Gouvernement wallon ou l'absence de décision sera portée à la connaissance de la population par voie d'affichage conformément aux articles 38 et 40, § 5, du décret du 11 mars 1999 précité.

A Manhay, le 25 août 2023

Le Collège communal,

La Directrice générale f.f.,

M-N. DUBOIS



Le Bourgmestre,

G. HUET

(1) Biffer la mention inutile.